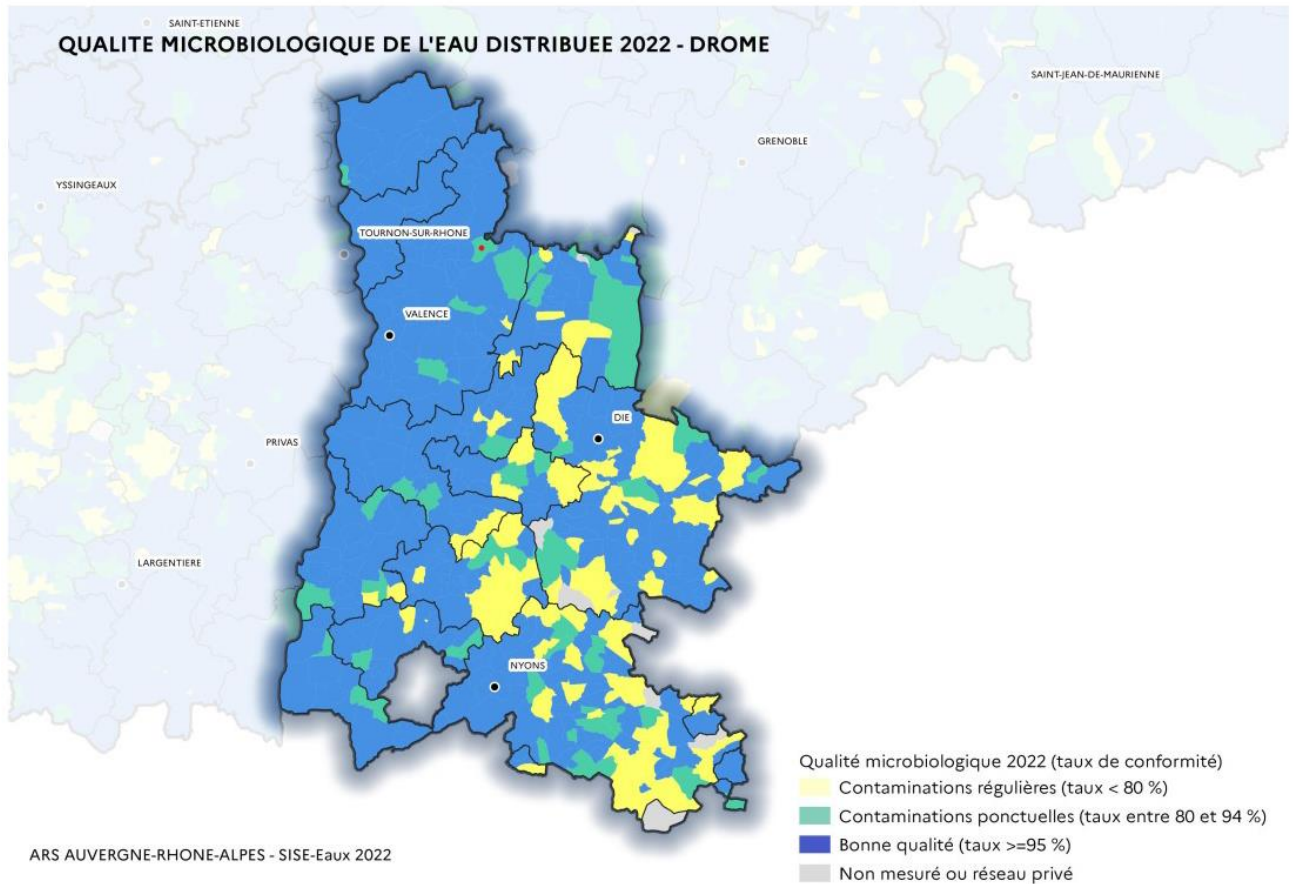


(1) Qualité de l'eau potable



La qualité de l'eau potable est un enjeu de santé pour le territoire. Une bonne qualité d'eau permet d'éviter le risque de gastroentérites aiguës notamment. Le bilan 2024 sur la protection des captages de production d'eau potable et le bilan sur la qualité microbiologique des eaux destinées à la consommation humaine nécessite des progrès.

46 réseaux (sur 95) sont classés en catégorie D (mauvaise qualité selon la classification présentée par l'ARS) dont 21 ont un traitement et 25 n'ont pas de traitement.

Pour autant, dans le Diois, les principaux risques sont la turbidité sur les petits réseaux ruraux (particules minérales ou organiques qui troublent l'eau) et la microbiologie (entraînant un risque de gastroentérites aiguës) :

La turbidité est difficile à traiter. Elle rend les traitements UV inefficaces (les UV ne traversent plus la couche d'eau) et perturbe la chloration en créant des sous-produits de traitement.

Pour le risque microbiologique, deux paramètres sont analysés : *Escherichia coli* et *Entérocoques*. Si une des deux limites est dépassée, l'eau est classée non conforme.

La CCD et les communes repensent leur stratégie de contrôle et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour ce faire :

Depuis fin 2024 un service mutualisé est en cours de réflexion ainsi qu'un travail pour la mise en place d'une démarche PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) qui doit être élaborées avant le 12 Juillet 2027 prochain pour le système de production et avant le 12 janvier 2029 pour les installations de distribution (arrêté du 3 Janvier 2023). L'enjeu est de passer d'une logique d'actions correctives suites à des non-conformités, à une logique d'anticipation et de prévention pour éviter leur survenue.

N°	Axe 1 – obj 3 – action 1
AXE	Préserver un environnement favorable à la santé
Objectif stratégique	Améliorer la qualité de l'eau potable sur le territoire
Action	• Accompagner la réalisation de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) • Accompagner les services dans l'amélioration de la qualité microbiologique de l'eau potable
Objectif(s) opérationnel	Bonne gestion des réseaux d'eaux Amélioration des compétences
Pilote(s) de l'action	CCD et les communes
Partenaires de l'action mobilisés	ARS, Département, Agence de l'eau (contrat Eau et Climat)
Mise en œuvre	
Descriptif de l'action (étapes de réalisation)	PGSSE : Les services communaux doivent se doter d'un PGSSE pour 2027 (captage) et 2029 (production et distribution). Cet outil a pour objectif de passer d'une logique curative de la réaction (contrôle/correction) à une logique de prévention (anticipation/surveillance/prévention). La commission intercommunale a pointé l'intérêt de réaliser un PGSSE en commun. Le service mutualisé d'accompagnement aux communes est en cours de construction. Le PGSSE est une piste d'action qui pourrait être étudiée dans ce cadre. Amélioration de la qualité L'ARS a présenté les résultats des analyses d'eau potable des réseaux du Diois et a pointé l'enjeu d'améliorer les pratiques d'entretien et de suivi de la qualité de l'eau potable. Le service mutualisé d'accompagnement aux communes est en cours de construction. L'accompagnement des communes sur un meilleur suivi de la qualité (pratiques d'entretien, amélioration du suivi, installation d'unités de traitement de l'eau...) est une piste d'action qui pourrait être étudiée dans ce cadre. Etapes de réalisation - Calendrier prévisionnel de création du service mutualisé : fin 2025
Public(s) cible(s)	Communes du territoire Diois
Secteur géographique	territoire Diois

Année du début de l'action	2026
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Facilitants identifiés	Mise en place d'un service mutualisé eau/assainissement
Freins identifiés ou à lever	- Décision des communes d'adhérer au service mutualisé et contenu - Budgets des communes
Indicateurs de processus / moyen	Nombre de réunions, de communes accompagnées
Indicateurs de résultats (mise en œuvre de l'action, public cible ...)	Qualité microbiologique de l'eau potable Degré de connaissance des services (nombre de schémas directeurs...) Réalisation de PGSSE Nombre de traitements mis en place